Conditions de vente de l'atelier QUID NOVI

CLIENT DÉFINITION

Un client est une personne physique ou morale qui achète un produit ou une prestation de service à l'atelier QUID NOVI en échange d'un paiement.
À ce titre, l'atelier QUID NOVI ne reconnait comme interlocuteur que l'entité qui lui a versé de l'argent ou un acompte pour ce produit ou service.

DEVIS

Chaque devis fait l'objet d'une ouverture de dossier numéroté qui correspond au registre des Douanes dont l'atelier QUID NOVI dépend.
À partir de la demande initiale, un devis et des explications par mail vous sont adressés, reprenant les détails du projet. C'est ce document qui sert de base à la relation commerciale à venir.
Les devis doivent être acceptés en réponse à ce mail, ce qui implique l'acceptation de nos CGV.
Aucune prestation ne sera commencée sans un devis signé, et l'éventuel acompte encaissé.

PIERRES FOURNIES

Les pierres serties sur d'anciens bijoux sont démontées avec soin, mais sans garantie de casse de celles-ci. Elles sont rendues au client dans leur état après démontage.
La réutilisation éventuelle de certaines, font l'objet d'une description dans le devis.

OR FOURNI

L'or éventuellement fourni pour une prestation, ne peut être refondu tel quel. Il doit être identifié dans son titre, affiné et débarrassé de ses impuretés comme les soudures, rhodiage, pierres etc.
L'or pur obtenu servira à l'élaboration d'un nouvel alliage propre dans la couleur de votre choix.
Cette opération est sous-traitée auprès d'entreprises spécialisées, avec une perte variable entre le poids entré dénommé Brut, et le poids disponible pour un nouveau projet dénommé Net. Ce poids sera indiqué en amont du devis.
L'acceptation d'un devis par mail implique que le client accepte ce décompte, et que son or physique quitte l'atelier pour être envoyé au retraitement.

GESTION DES ACOMPTES

Lors de l'acceptation du devis, un acompte de généralement 50 % est demandé par virement.
Celui-ci engage les deux parties selon le code de la consommation.
La prestation demandée commence après le bon encaissement de celui-ci.
Le solde doit être encaissé au moment de la livraison.
Aucune livraison ne peut avoir lieu sans le paiement intégral de la prestation définie dans le devis.

LIVRAISON

Le client s'engage à bien vérifier la conformité du produit livré ou du service rendu conformément à ce qui a été défini au préalable.
La livraison effective d'un produit ou d'une prestation vaut pour acceptation complète de celle-ci.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation,
le client peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont l'atelier QUID NOVI relève, à savoir :
CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris - www.cm2c.net